



SCAINTERA

QUESTIONNAIRE D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

PROPOSANT : Code client.....
Nom ou raison sociale
Adresse du siège social
(localisation)
Ville
Téléphone Fax

- Projet
 Affaire nouvelle
 Remplacement du contrat n°

A - ASSURÉ

- Désignation de la ou des personne(s) physiques ou morale(s) devant avoir la qualité d'assuré :
.....

Date de création de l'entreprise :

Forme juridique de l'entreprise (S.A., S.A.R.L....) :
.....

- Le proposant fait-il partie d'un groupe d'entreprises ? OUI NON

Si oui, nom du groupe.....

en tant que filiale en tant que société mère en tant que membre associé

NB : S'il s'agit d'une société mère, les filiales n'entrent pas dans la présente proposition d'assurance. Si le proposant souhaite les garantir, il doit remplir une proposition pour chacune d'entre elles.

B - INSTALLATIONS UTILISÉES

SITUATION DES RISQUES

- Précisez les localisations des lieux d'exploitation (siège social, succursales, bureaux, magasins, ateliers, usines...)
.....
.....



Nota : Les activités des établissements permanents situés hors du pays de souscription ne peuvent être garanties que par des contrats souscrits localement.

➤ Des travaux sont-ils effectués en dehors du pays de souscription OUI NON

C - ÉLEMENTS CHIFFRÉS

C1 - CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL HORS TAXES

	Au cours de l'année précédente	Au cours de la dernière année	Prévisions pour année à venir
C.A. Hors taxes			
Dont Pays de souscription			
Dont Autres pays : précisez			

C2 - LE PERSONNEL

Répartition du personnel	Nombre de personnes employées	Montant rémunérations annuelles
Personnel administratif		
Personnel commercial		
Personnel de fabrication sédentaire		
Personnel technique effectuant des travaux extérieurs		
TOTAL		

Personnel intérimaire : OUI : nombre..... NON

D - ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

D1 - DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES ACTIVITÉS :

.....

.....

.....

.....

.....

Joindre tous documents publicitaires de l'entreprise (brochures, plaquettes).



LE PROPOSANT EST-IL :

Fabricant Vendeur en gros Vendeur au détail
Prestataire de service sans fabrication ni vente

LE PROPOSANT EFFECTUE-T-IL :

Installation Maintenance, réparation, entretien Assemblage
Conditionnement Transport Levage- Manutention
Livraison Autre (précisez)

D2 - CONTROLE DE QUALITÉ SUR LES MATIÈRES PREMIÈRES ET LES PRODUITS FABRIQUÉS OU TRANSFORMÉS:

L'assuré effectue t-il des contrôles OUI Si oui remplir le tableau ci-dessous NON

Contrôle réalisé par	Par le service fabrication ou par un service de contrôle interne		Par un organisme indépendant	
	Oui / non, quel type ?	Périodicité	Oui / non, quel type ?	Périodicité
Sur matières premières et fournitures				
En cours de fabrication				
Sur produits finis avant livraison				

Les résultats sont-ils consignés par écrit et conservés ? OUI NON



G - LIENS CONTRACTUELS ENTRE L'ENTREPRISE ET SES CLIENTS ET FOURNISSEURS

DROIT A RECOURS

L'entreprise a-t-elle gardé tous ses droits à recours contre ses fournisseurs, bureaux d'études, sous-traitants ou contre les titulaires des brevets qu'elle exploite ?

OUI NON

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS PARTICULIERS

L'entreprise a-t-elle accepté des engagements contractuels particuliers avec ses clients (joindre si c'est le cas : un exemplaire de la convention passée, du cahier des charges)

OUI NON

H - MODIFICATION DES CONDITIONS DE GARANTIES :

RAPPELS

MONTANT DE LA GARANTIE DE BASE «*DOMMAGES MATERIELS ET IMMATERIELS CONSECUTIFS AVANT LIVRAISON*» : 300.000.000 F CFA

MONTANT DE LA FRANCHISE «*DOMMAGES MATERIELS ET IMMATERIELS CONSECUTIFS AVANT LIVRAISON*» : 10% du montant du sinistre
minimum 500.000 F CFA
maximum 1.000.000 F CFA

- Garantie « dommages matériels et immatériels consécutifs » avant livraison portée à :

500.000.000 F CFA

OUI NON

- Franchise avant livraison réduite de 50 % :

10% du montant du sinistre avec un minimum de 250.000 FCFA et un maximum de 500.000 F CFA. (Franchise RC Vol par préposés inchangée : 10 % minimum 100.000 F CFA)

OUI NON



I - DOMMAGES AUX BIENS CONFIÉS : Garantie facultative

garantie souhaitée OUI NON

Rappel : les « biens confiés » sont des biens mobiliers appartenant à un tiers dont l'assuré a la garde dans l'enceinte de ses établissements ou en dehors, y compris ceux prêtés à titre gratuit, dans le cadre des activités garanties.

➤ Valeur moyenne des biens confiés (valeur unitaire si traitement individuel, ou valeur par lot si traitement par lot) :

➤ Les interventions de l'assuré sur objets confiés, sont-elles fréquentes ou peu fréquentes ?

Peu fréquentes : moins de 50 % du chiffre d'affaires annuel : OUI NON

Fréquentes : plus de 50 % du chiffre d'affaires annuel : OUI NON

➤ Quelle est la nature de l'intervention sur l'objet confié (simple garde, manutention, réparation, transformation) ? :

.....
.....
.....

➤ Quelle est la nature des objets confiés (ex : ces biens sont ils fragiles ou non) ? :

.....
.....
.....

➤ Ces interventions ont-elles lieu :

- dans l'enceinte des établissements du proposant
- hors de cette enceinte

J - ATTEINTE A L' ENVIRONNEMENT ACCIDENTELLE : Garantie facultative

garantie souhaitée OUI NON

➤ Nature des produits utilisés par l'entreprise : caractère concentré, actif, agressif des produits

.....



SCAINTERA

- L'entreprise stocke t-elle des matières polluantes (caractère concentré, agressif) OUI NON
- Situation du risque :
- Loin de toute zone habitée OUI NON
Z.I., Z.A., Zone commerciale, Site industriel OUI NON
- L'assuré effectue-t-il des travaux chez les tiers OUI NON
- Si oui, ces interventions sont elles fréquentes (50% ou plus du chiffre d'affaires annuel) OUI NON

K - ANTÉCEDENTS :

K1 : Déclaration des sinistres survenus au cours des cinq dernières années

Date	Circonstances	Nature des dommages			Coût total du sinistre
		Corporel	Matériel	Immatériel	

K2 : Contrats précédents :

Quelle société d'assurance garantissait les risques proposés ?

Ce contrat a-t-il été résilié par le précédent assureur ?

Si oui, le contrat a-t-il été résilié pour sinistre ?

Si non, quel a été le motif de résiliation du contrat ?

Les réponses aux questions posées sont obligatoires ; les conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration sont celles prévues par le Code des Assurances (Livre I articles 18 et 19 du Code des Assurances CIMA)

Signature du proposant
et cachet de la société